UN LIBRARY

FEB 1 8 1975

## ADDITIF AU RAPPORT DU CONSEIL COLLECTION ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE ET REPRISE DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

#### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS: VINGT-HUITIÈME SESSION SUPPLÉMENT Nº 3A (A/9003/Add.1)



**NATIONS UNIES** 

•	•		
y.			
*			
			•
			,

# ADDITIF AU RAPPORT DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

## DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE ET REPRISE DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DOCUMENTS OFFICIELS : VINGT-HUITIÈME SESSION SUPPLÉMENT N° 3A (A/9003/Add.1)



**NATIONS UNIES** 

New York, 1974

#### **NOTE**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

#### TABLE DES MATIERES

i e e e e e e e e e e e e e e e e e e e	rages
Sigles	iv
Note explicative	iv
Première partie. — Deuxième session extraordinaire	
Rapport sur la deuxième session extraordinaire	1
Deuxième partie. — Reprise de la cinquante-cinquième session	
Chapitres	
I. — FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT ET QUESTIONS MONÉTAIRES	3
A. — Rapports du Groupe de la Banque mondiale	3
B. — Rapport du Fonds monétaire international	5
II. — RAFPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT	8
III. — Université des Nations Unies	10
IV. — RESSOURCES NATURELLES	11
A. — Souveraineté permanente sur les ressources naturelles	11
B. — Projections des réserves, des disponibilités et de la demande en ressources naturelles	11
V. — Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés	13
VI. — SITUATION ALIMENTAIRE MONDIALE	14
A. — Rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial — Recommandation concernant l'objectif des annonces de contributions pour la période 1975-1976	14
B. — Convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies	15
VII. — Assistance aux populations soudano-saféliennes menacées par la famine	18
VIII. — ELECTIONS	19
IX. — Organisation de la reprise de la cinquante-cinquième session	20
ANNEXES	
I. — Ordre du jour de la deuxième session extraordine et de la reprise de la cinquante-cinquième session	21
II. — Composition du Conseil, de ses organes subsidiaires et des organismes qui	27

#### **SIGLES**

BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IDA	Association internationale de développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFI	Société financière internationale
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

#### NOTE EXPLICATIVE

Le présent additif au rapport du Conseil économique et social sur les travaux de ses cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions\* comprend deux parties. La première partie porte sur les travaux de la deuxième session extraordinaire du Conseil et la deuxième partie sur ceux de la reprise de sa cinquante-cinquième session.

Les résolutions et décisions adoptées lors de la deuxième session extraordinaire et lors de la reprise de la cinquante-cinquième session sont publiées dans un volume distinct en tant que supplément aux *Documents officiels du Conseil économique et social\*\**. Les comptes rendus analytiques des séances du Conseil sont également publiés en tant que documents officiels du Conseil. Les comptes rendus analytiques des séances du Comité économique lors de la reprise de la cinquante-cinquième session figurent dans les documents E/AC.6/SR.671 à 674.

<sup>\*</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément nº 3 (A/9003).

<sup>\*\*</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, deuxième session extraordinaire et reprise de la cinquante-cinquième session, Supplément nº 1A (E/5400/Add.1).

#### Première partie

#### **DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE**

#### RAPPORT SUR LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

- 1. A la 1880e séance<sup>1</sup>, lors de sa deuxième session extraordinaire le 17 septembre 1973, le Conseil économique et social a examiné la question des mesures à prendre à la suite de la catastrophe naturelle survenue au Pakistan.
- 2. Le 11 septembre 1973, le représentant permanente du Pakistan a adressé au Président du Conseil une lettre (E/5417) dans laquelle il lui demandait d'envisager la possibilité de réunir une session extraordinaire du Conseil en vertu des articles 4 et 5 de son règlement intérieur et de l'alinéa 2 de l'Article 72 de la Charte des Nations Unies, afin de discuter des mesures à prendre à la suite de la catastrophe naturelle survenue au Pakistan. Par une lettre datée du 12 septembre (E/5418), le Président du Conseil a fait savoir au Secrétaire général que le Bureau du Conseil acceptait la proposition du Pakistan et que, conformément à l'article 4 du règlement intérieur, il se proposait de réunir le Conseil le 17 septembre 1973.
- 3. Le Conseil a adopté l'erdre du jour (E/5419) qui est reproduit à l'annexe I du présent rapport. Il était saisi d'une note du Secrétaire général (E/5420) qui décrivait brièvement les mesures prises par les organismes des Nations Unies, eu égard aux inondations qui s'étaient produites au Pakistan, et faisait observer qu'en dépit de la généreuse assistance accordée par la communauté internationale et les autorités locales pour les secours d'urgence une aide considérable était nécessaire et que des mesures à long terme devaient être prises pour faciliter la réadaptation des victimes des inondations.
- 4. Le Secrétaire général adjoint chargé au Siège des opérations de secours au Bangladesh a souligné les liens étroits existant entre l'assistance à apporter aux victimes des inondations au Pakistan et les programmes de réinstallation en cours au Pakistan, efforts humanitaires qui étaient les uns et les autres menés de façon coordonnée par divers organismes des Nations Unies. De plus, le Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a décrit, après avoir fait état des premières informations reçues au sujet des inondations, les activités de son bureau en vue de mobiliser et de coordonner l'assistance pour les secours d'urgence au Pakistan. Il a donné au Conseil les derniers renseignements à la fois sur les contributions versées pour le financement des secours d'urgence et sur les besoins d'assistance qu'il restait à satisfaire pendant la phase d'urgence. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau régional du Programme des Nations Unies pour le développement pour l'Asie et l'Extrême-Orient a appelé l'attention sur l'initiative prise par le

- représentant résident du PNUD de diriger sur place les efforts internationaux pour secourir les victimes. Il a, d'autre part, fait observer qu'il était dans l'intention du PNUD d'élargir ses activités d'assistance au Pakistan.
- 5. Le représentant permanent du Pakistan a déclaré que le peuple pakistanais était reconnaissant au Conseil de se réunir en session extraordinaire pour examiner les conséquences des inondations dans son pays, qui étaient les pires, de mémoire d'homme. Il a souligné que les inondations avaient eu des conséquences catastrophiques sur la production agricole et industrielle et sur la croissance économique du Pakistan. Dans le Pendjab, 21 p. 100 des récoltes sur pied avaient été détruites et 16 p. 100 avaient été endommagées. En outre, un demi-million de maisons avaient été endommagées et 8 millions de personnes habitant dans 6 500 villages avaient été évacuées. D'autre part, un million de tonnes environ de céréales alimentaires en stock avaient également été détruites. Dans la province du Sind, 2 millions d'habitants avaient été touchés et 22 p. 100 environ des récoltes avaient été totalement détruites. Les secteurs des transports, des communications, du transport et de la distribution de l'énergie, de l'habitation et de l'irrigation avaient subi d'énormes dégâts et les pertes en vies humaines étaient élevées. Par suite de la mobilisation des ressources humaines et physiques nationales et internationales, l'ordre avait été rétabli dans une certaine mesure au Pakistan, mais le relèvement des régions touchées par les inondations demanderait des efforts soutenus de la part de la communauté internationale.
- 6. Le représentant du Japon a introduit le projet de résolution E/L.1569 au nom des délégations de l'Algérie, du Brésil, du Burundi, de la Finlande, d'Haïti, du Japon, du Liban, de Madagascar, de la Malaisie, du Niger, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et du Zaïre. Au cours de la séance, les délégations de l'Argentine, de la Barbade, de la Bolivie, du Mali, de la Mongolie, des Pays-Bas, du Pérou et de la Trinité-et-Tobago se sont jointes aux auteurs du projet de résolution. Conformément à l'article 75 du règlement intérieur, les délégations de l'Egypte, du Ghana, de l'Indonésie, des Philippines, de la Suède, de la Tunisie et de la Turquie, représentant des Membres de l'ONU qui ne sont pas membres du Conseil se sont elles aussi portées coauteurs du projet de résolution.
- 7. Au cours du débat, de nombreux représentants, parlant au nom de leurs propres délégations et au nom de certains groupes régionaux, ont mis en relief l'urgence de la situation au Pakistan, les grandes souffrances humaines qui avaient été endurées et les vastes des-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E/SR.1880.

tructions provoquées par les inondations. Une totale sympathie a été manifestée au peuple pakistanais et la nécessité de lui apporter un appui continu a été soulignée. Il y a eu un large accord sur la nécessité d'adopter le projet de résolution (E/L.1569) à l'unanimité.

8. Le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1828 (S-II) par laquelle il a: 1) exprimé sa profonde sympathie au peuple et au Gouvernement pakistanais à l'occasion des pertes en vies humaines et des ravages provoqués par la récente catastrophe naturelle; 2) pris note avec satisfaction des témoignages généreux d'amitié et de solidarité, ainsi que de l'assistance dans les opérations de secours fournies par plusieurs pays et plusieurs organisations tant internationales que non gouvernementales; 3) exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour la promptitude avec laquelle il avait pris diverses mesures de secours et de relèvement; 4) pris note avec satisfaction des mesures que le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe avait prises pour que l'assistance la plus prompte et la plus efficace soit fournie au Gouvernement pakistanais pour les régions dévastées; 5) prié le Secrétaire général d'inviter le Programme des Nations Unies pour le développement, les institutions spécialisées et les organisations et programmes intéressés, en particulier la Banque internationale pour la reconstruction

et le développement, le Fonds monétaire international et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, ainsi que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial et l'Organisation internationale du Travail, à fournir toute l'assistance possible, dans le cadre de leurs programmes respectifs, et à répondre, en liaison avec le Coordonnateur des secours en cas de catastrophe, à toute demande d'assistance faite par le Gouvernement pakistanais en vue de l'œuvre de reconstruction prévue dans son premier programme d'urgence; 6) exprimé le désir que le Programme des Nations Unies pour le développement ainsi que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement examinent d'urgence les demandes d'assistance relevant de leur compétence que le Gouvernement pakistanais pourrait présenter dans le cadre de ses programmes extraordinaires de relèvement à moyen ou à long terme et répondent rapidement à celles-ci.

#### Deuxième partie

#### REPRISE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME SESSION

#### Chapitre premier

#### FINANCEMENT DU DEVELOPPEMENT ET QUESTIONS MONE'A AIRES

#### A. — Rapports du Groupe de la Banque mondiale

- 1. Le Conseil a examiné le point 2 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-cinquième session (Rapports du Groupe de la Banque mondiale) à ses 1881° et 1882° séances¹. Il était saisi d'une note du Secrétaire général transmettant les résumés des rapports annuels pour 1973 de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ainsi que de l'Association internationale de développement (IDA) et de la Société financière internationale (SFI) [E/5421].
- 2. En présentant ces rapports, le Président du Groupe de la Banque mondiale a fait remarquer que le Groupe avait atteint tous les objectifs qu'il s'était fixés dans le programme quinquennal exposé pour la première fois au Conseil en 1968². Le Groupe avait doublé le volume de ses engagements dans le monde entier, triplé ses opérations en Afrique, triplé le montant de ses prêts à ses pays membres les plus pauvres et les moins développés, triplé le volume de ses engagements en faveur de l'éducation et quadruplé le volume de ses prêts pour l'agriculture.
- 3. Le Président a poursuivi en faisant remarquer que le Groupe avait, en plus de ses objectifs quantitatifs, des objectifs qualitatifs. Cherchant toujours à améliorer la qualité générale de ses opérations, il avait élargi et intensifié ses relations avec les autres membres de la famille des Nations Unies. C'est ainsi que n'avaient cessé de gagner en ampleur, depuis leur début en 1965, les opérations entreprises au titre d'accords de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Durant sa première année d'opération, le programme de coopération entrepris avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le domaine de l'adduction d'eau et de l'assainissement s'était avéré entièrement justifié. Un programme analogue de coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), dans le domaine de l'industrialisation, avait été approuvé par le Conseil des Gouverneurs en 1973 et entrerait officiellement en vigueur le 1er janvier 1974.
- 4. Loin de limiter cette collaboration aux activités ordinaires, le Groupe de la Banque mondiale participait

à plusieum entreprises particulières. Il s'était associé à l'OMS, à la FAO et au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour mener une campagne de lutte contre l'onchocercose dans sept pays d'Afrique occidentale. D'après des estimations préliminaires, ce programme coûterait environ 120 millions de dollars et s'étendrait sur une période de vingt ans. Le coût estimatif de la première phase, qui viserait à éliminer dans certains secteurs la multiplication des mouches noires transmettant cette maladie et qui durerait plus de six ans, dépassait 40 millions de dollars. Le Groupe avait accepté de prendre l'initiative de mobiliser les fonds nécessaires pour ce stade initial des opérations, pour lequel l'OMS serait la principale organisation chargée de l'exécution. Le Groupe coopérait également aux efforts du Bureau spécial du Sahel, rattaché au Cabinet du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui s'occupait de coordonner l'assistance à moyen et à long terme aux six pays de la région soudanosahélienne victimes de la sécheresse la plus grave qui ait sévi depuis cinquante ans.

- 5. Son premier programme quinquennal ayant été mené à bien, le Groupe allait de l'avant avec son deuxième programme quinquennal. Comme le précédent, il serait conçu en fonction des besoins découlant de l'évolution de la situation en matière de développement. De l'avis du Groupe, la plupart de ses pays membres en voie de développement étaient aux prises avec trois difficultés étroitement liées : a) l'insuffisance des ressources en devises que leur procurent leurs échanges; b) l'accroissement du fardeau de leur dette extérieure; c) l'insuffisance des flux d'aide publique au développement
- 6. L'essentiel du problème des échanges résidait dans le fait que les pays en voie de développement n'avaient pas réussi à développer leurs exportations aussi rapidement que l'exigerait le financement des importations qui leur étaient indispensables. Or, ces importations conditionnaient fréquemment tout accroissement de la capacité d'exportation et, partant, tout accroissement des entrées en devises. Ce problème était aggravé par la lenteur avec laquelle étaient éliminées les mesures tarifaires discriminatoires contre les pays pauvres. En ce qui concerne l'accroissement du fardeau de la dette extérieure, le problème ne tenait pas à l'existence de la dette elle-même ni à son importance. Il tenait plutôt au fait que la dette, de même que son service, augmentait plus rapidement que les recettes nécessaires pour assurer ce dernier. Le fardeau crois-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> E/SR.1881 et 1882.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingttroisième session, Supplément nº 3A (A/7203/Add.1), chap. II, sect A

sant de la dette extérieure était en partie lié à la profonde insuffisance de l'aide publique au développement. Actuellement, le montant de l'aide financière accordée n'arrivait qu'à la moitié de l'objectif de 0,7 p. 100 du produit national brut qui, d'après la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, devait être atteint d'ici à 1975. Or l'assistance au développement se justifiait essentiellement par des considérations d'ordre éthique : les riches et les puissants de ce monde avaient l'obligation morale d'aider les pauvres et les faibles. Tel était le fondement même de la notion de communauté, qu'il s'agisse de la communauté familiale, locale, nationale ou de la communauté internationale elle-même.

- 7. Devant l'immensité de ces problèmes, le Groupe devait s'efforcer d'accélérer le rythme de ses opérations au cours des cinq années à venir. Il se proposait d'augmenter les prêts et les crédits de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, ainsi que de l'Association internationale de développement au taux cumulatif annuel de 8 p. 100 en termes réels. Pour la période quinquennale 1974-1978, ses prêts devraient s'élever au total à 22 milliards de dollars aux prix de 1973, répartis entre près de mille projets. Le coût total de ces projets serait proche de 55 milliards de dollars. Le Groupe se proposait d'accorder une grande importance aux mesures et aux projets visant à attaquer directement les problèmes de la pauvreté absolue, à octroyer une assistance qui permettrait de relever le niveau de vie ainsi que la productivité des 40 p. 100 les plus pauvres de la population des pays en voie de développement.
- 8. Malgré une décennie d'accroissement sans précédent du produit national brut des pays en voie de développement, les couches les plus pauvres de leur population n'en avaient guère bénéficié. On pouvait estimer le revenu de près de 800 millions de personnes à 30 cents par jour, en pouvoir d'achat américain. Si l'on devait prendre un exemple typique de pays en voie de développement (parmi les 40 pays pour lesquels on disposait de données), les 20 p. 100 les plus riches de la population percevaient 55 p. 100 du revenu national, tandis que les 20 p. 100 les plus pauvres n'en percevaient que 5 p. 100.
- 9. Le Président du Groupe de la Banque mondiale a rappelé qu'à la reprise de la cinquante-troisième session du Conseil, il avait souligné la nécessité de réorienter les politiques de développement des pays du tiers monde afin d'améliorer la répartition des bienfaits de la croissance économique en faveur des pauvres<sup>3</sup>. Tant que les gouvernements n'auraient pas pris euxmêmes des mesures énergiques dans ce sens, les organisations internationales, y compris la Banque, ne pourraient pas faire grand-chose pour atteindre cet objectif. Pour commencer, les gouvernements devraient définir leurs objectifs de développement de façon plus réaliste et dans une optique plus sociale, au lieu de s'intéresser à la seule croissance du produit national brut. Ils devraient ensuite se donner des instruments de mesure conformes à ces objectifs. Cette réorientation des politiques de développement exigerait qu'on identifie avec beaucoup plus de précision les principales zones de concentration de la pauvreté dans chaque pays. A l'heure actuelle, 70 p. 100 de la population des pays en voie de développement et un pourcentage équivalent

des pauvres vivaient dans les campagnes. Plus de la moitié des habitants du monde en voie de développement vivraient encore à la campagne en l'an 2000. On ne pourrait progresser sensiblement vers la solution des problèmes que soulève la pauvreté absolue dans les zones rurales qu'en relevant la productivité des petites exploitations agricoles, faute de quoi il n'y avait guère d'espoir de réaliser à long terme une croissance économique soutenue ou de réduire sensiblement les niveaux de la pauvreté absolue.

- 10. L'ampleur du problème était immense. Dans les pays en voie de développement membres du Groupe de la Banque mondiale, il y avait sensiblement plus de 100 millions de familles rurales et plus de 700 millions de personnes travaillant dans l'agriculture. La dimension moyenne des exploitations était réduite et la propriété des terres était concentrée dans les mains d'une petite minorité. Les baux de fermage n'offraient généralement aucune garantie aux petits exploitants et étaient souvent assortis de conditions exorbitantes. Un objectif qui paraissait réalisable était de développer la production des petites exploitations de façon qu'elle atteigne d'ici à 1985 un taux d'accroissement de 5 p. 100 par an. Toute stratégie globale visant à accroître la productivité des petites exploitations devait prévoir un certain nombre de mesures : a) l'accélération de la réforme agraire et de la réforme du statut du fermage; b) l'augmentation des facilités de crédit; c) un approvisionnement en eau plus abondant; d) le développement des services de vulgarisation et l'intensification de la recherche agricole; e) l'amélioration des services publics; f) la mise en place d'institutions et d'organisations rurales nouvelles qui auraient pour rôle de mettre en valeur le potentiel de développement des couches les plus pauvres de la population et de relever leur productivité.
- 11. Le Groupe de la Banque mondiale se proposait de faire du relèvement de la productivité des petites exploitations son objectif principal. Elle prévoyait d'accorder au secteur agricole quelque 4,4 milliards de dollars de prêts au cours de son prochain programme quinquennal (1974-1978) contre 3,1 milliards pendant son premier programme (1969-1973) et 872 millions de dollars pendant la période 1964-1968. C'était, cependant, aux gouvernements que reviendrait la responsabilité première des décisions à prendre, car aucun montant d'aide extérieure, si important soit-il, ne pouvait se substituer à la volonté des gouvernements de s'atteler à la tâche. Il leur faudrait faire preuve d'un grand courage politique. Mais si les pays en voie de développement avaient ce courage et entreprenaient de réaliser les réformes intérieures nécessaires, les gouvernements des pays riches devraient faire, eux aussi, preuve du même courage en supprimant les barrières discriminatoires qui entravaient les échanges et en développant sensiblement l'aide publique au développement.
- 12. En conclusion, le Président du Groupe de la Banque mondiale a déclaré que la vraie question n'était pas de savoir si le développement pouvait faire disparaître la pauvreté, mais s'il le ferait. Il était, pour sa part, profondément convaincu qu'il la ferait disparaître.
- 13. Dans la discussion qui a suivi, la plupart des représentants qui ont pris la parole ont loué le Groupe de la Banque pour les résultats obtenus durant son premier programme quinquennal (1969-1973) et approuvé les conclusions formulées par le Président

<sup>3</sup> E/SR.1841.

dans sa déclaration. Plusieurs représentants ont été heureux de la décision du Groupe de faire de l'accroissement de la productivité des petites exploitations agricoles l'un des principaux objectifs du deuxième programme quinquennal (1974-1978). Le représentant d'un pays développé a indiqué que son gouvernement espérait que la réactivation du Fonds d'équipement des Nations Unies, au sujet de laquelle il ferait ultérieurement des propositions précises, serait accueillie par la Banque avec l'ouverture d'esprit nécessaire ainsi qu'avec la volonté d'œuvrer dans le cadre des organismes des Nations Unies en vue d'assurer de nouvelles ressources aux pays les moins développés. Le représentant d'un autre pays développé a déclaré que sa délégation approuvait la décision de la BIRD de cesser d'accorder des prêts de reconstruction aux pays industrialisés pour réserver son financement aux pays en voie de développement. De l'avis d'un représentant d'un autre pays développé une nouvelle répartition du revenu national et la réforme agraire étaient l'un des moyens les plus efficaces dont disposaient les pays du tiers monde pour remédier à leur retard économique et s'acheminer vers une indépendance économique et politique totale. Le représentant d'un pays en voie de développement a souligné que le renforcement des petites exploitations agricoles n'était pas suffisant pour permettre à un pays de se développer rapidement et devenir un membre à part entière de la communauté internationale. Le représentant d'un autre pays en voie de développement a fait observer que les pays en voie de développement étaient constamment invités à développer leur production agricole mais qu'ils en étaient empêchés par les pratiques restrictives des pays développés. Le représentant d'un autre pays en voie de développement a souligné que les pays développés qui dépensaient des sommes considérables en armements devaient reconnaître les dangers que pouvaient déchaîner la frustration, l'agitation et les conflits causés par la pauvreté.

- 14. Répondant à ces observations, le Président du Groupe de la Banque mondiale a promis qu'il examinerait soigneusement les points importants soulevés par les représentants. Il a répété qu'il était essentiel de veiller à ce que tous les secteurs de la population profitent des fruits de la croissance économique.
- 15. Le représentant de la Chine a déclaré que bien que l'Assemblée générale, par sa résolution 2758 (XXVI), ait décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits... ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent" le Groupe de la Banque mondiale avait laissé en place des représentants de Tchang Kaï-chek. Le 24 septembre 1973, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine avait adressé un télégramme au Président du Groupe de la Banque mondiale afin d'appeler son attention sur cette anomalie.
- 16. Le Président du Groupe de la Banque mondiale a répondu que, comme il en avait fait la promesse dans un télégramme adressé le 26 septembre 1973 au Ministre des affaires étrangères de Chine, il avait porté le télégramme qu'il avait reçu du Ministre des affaires étrangères à l'attention des administrateurs du Groupe le 1<sup>er</sup> octobre 1973. Un document traitant des relations entre la Chine et la Banque mondiale avait été également soumis aux administrateurs, et le Président du

Groupe ne doutait qu'ils examineraient la question dans les meilleurs délais.

17. A sa 1882e séance le Conseil a terminé l'examen de ce point et décidé de prendre acte avec satisfaction du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement, et du rapport de la Société financière internationale.

#### B. — Rapport du Fonds monétaire international

- 18. Le Conseil a examiné le point 3 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-cinquième session (Rapport du Fonds monétaire international) à ses 1883e et 1884e séances<sup>4</sup>. Il était saisi d'une note du Secrétaire général (E/5422) transmettant le résumé du rapport annuel pour 1973 du Fonds monétaire international (FMI). Le texte complet du rapport<sup>5</sup> était à sa disposition pour information.
- 19. Lorsqu'il a présenté le rapport, le Directeur général du Fonds monétaire international a signalé que dans les pays industriels, après une période de deux ans de ralentissement, l'activité économique s'était intensifiée en 1972 et au premier semestre de 1973; la production totale de ces pays avait augmenté de 5½ p. 100 en 1972 et à un taux annuel supérieur à 7 p. 100 pendant le premier semestre de 1973. Dans les pays en voie de développement, la croissance avait été assez bien soutenue au cours des dernières années, à un taux moyen supérieur à 6 p. 100. Ce redoublement récent de l'activité économique s'était accompagné d'une aggravation des tendances inflationnistes. A l'heure actuelle, pays développés et pays en voie de développement étaient donc indistinctement dans les affres de ce qui était sans doute la pire poussée d'inflation depuis 20 ans. L'instabilité des taux de change au cours des deux dernières années avait compliqué encore la lutte contre l'inflation.
- 20. Cette tâche appelait une action à la fois au niveau national et au niveau international. Au niveau national, la responsabilité principale incombait naturellement aux grands pays industriels en raison de la position dominante qui était la leur dans l'économie mondiale. Au niveau international, la coordination des politiques monétaires mondiales devait être au moins suffisante pour que l'effet de la politique d'un pays sur la balance des paiements des autres ne vienne pas compromettre la réalisation d'objectifs communs.
- 21. Il y avait des raisons de croire que les forces internationales qui alimentaient l'inflation avaient récemment cédé du terrain. Les prix des produits primaires, qui, en moyenne, avaient augmenté de quelque 40 p. 100 au cours des huit premiers mois de 1973, semblaient avoir dépassé leur point culminant. En outre, les réalignements monétaires d'une portée considérable intervenus ces dernières années semblaient produire l'amélioration désirée de la structure globale des paiements internationaux. Les événements survenus récemment sur les marchés des changes avaient eu leur effet sur l'échelle des opérations financières du FMI. En premier lieu, les incertitudes régnant au sujet des taux de change avaient pu faire hésiter certains pays à contracter des engagements sous forme de dettes en devises étrangères. Un facteur plus important encore

<sup>4</sup> E/SR.1883 et 1884.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Fonds monétaire international, Rapport annuel des administrateurs pour l'exercice financier clos le 30 avril 1973 (Washington).

- avait été l'accroissement rapide de la liquidité globale dont la plupart des membres avaient eu leur part, dans une certaine mesure, et qui avait diminué le besoin de recourir aux facilités du Fonds.
- 22. Tous ces facteurs avaient contribué à réduire pendant l'année écoulée l'échelle des opérations financières du Fonds, qui cependant avaient gardé une réelle ampleur. Les achats de monnaie et de droits de tirage spéciaux effectués par les membres s'étaient élevés à l'équivalent de près de 1,2 milliard de droits de tirage spéciaux au cours de l'exercice financier qui s'était terminé le 30 avril 1973; les achats des pays en voie de développement avaient représenté la moitié de ce total. Treize arrangements stand-by avaient été conclus au cours de l'exercice financier 1972/73 et, à ce jour, 11 arrangements avaient été conclus en 1973, tous avec des pays en voie de développement. Par ailleurs, depuis 18 mois, 13 pays en voie de développement avaient eu recours au mécanisme de financement compensatoire du FMI pour suppléer à une insuffisance de leurs recettes d'exportation ou avaient tiré sur le Fonds pour financer leurs contributions à des systèmes de stocks régulateurs.
- 23. Au cours de l'exercice précédent, le Fonds avait eu des consultations avec 85 pays; à cette occasion, il avait insisté de plus en plus sur les incidences internationales des politiques économiques et financières des membres; il s'était également attaché tout spécialement à les aider à apporter les ajustements appropriés à leurs politiques de façon à pouvoir résister à l'inflation importée de l'étranger qui avait eu des effets spécialement néfastes pour les petits pays ayant des secteurs commerciaux relativement importants.
- 24. Passant à la réforme du système monétaire international, le Directeur général a fait observer que le système qui avait été élaboré à Bretton Woods avait rendu de bons services pendant longtemps. Toutefois, il avait commencé à se heurter à des difficultés graves au cours des années 60 et avait cessé de fonctionner à la suite de l'abandon de la convertibilité du dollar en août 1971. Après avoir été remis sur pied sous une forme modifiée par l'Accord du Smithsonian Institute signé à Washington en décembre 1971, il avait finalement sombré au début de 1973 dans le flottement général des monnaies. La révision complète du système monétaire international qui s'était avérée nécessaire semblait avoir deux objectifs principaux. On voulait mettre au point un mécanisme d'ajustement de la balance des paiements qui soit plus efficace et qui entre en mouvement en temps voulu et donner aux centres de réserves les mêmes facilités d'ajustement qu'aux autres pays. On voulait, en outre, établir un système de règlement des déséquilibres des paiements qui permette d'exercer un contrôle international efficace sur le niveau mondial des réserves monétaires.
- 25. Les décisions monétaires mondiales étaient actuellement prises suivant un processus beaucoup plus représentatif que celui qui avait été suivi à Bretton Woods ou à toute autre époque de l'histoire monétaire mondiale. L'Accord de Bretton Woods avait été conclu par des représentants de 45 pays, mais les débats avaient porté sur des projets mis au point à l'avance dans les détails par les techniciens de quelques pays seulement. En revanche, les 20 groupes représentés au Comité des Vingt pouvaient parler au nom des 126 membres du Fonds monétaire international et il fallait qu'un consensus se dégage à la suite d'efforts graduels de persuasion et de concessions mutuelles.

- 26. Les discussions menées à ce jour avaient permis d'aboutir à un accord sur un certain nombre de questions de principe importantes. On était d'accord pour que le système des taux de change continue à reposer sur des parités stables, mais ajustables. Toutefois, les marges de fluctuations autorisées pour les différentes monnaies, dans tous les pays, devaient être plus importantes qu'auparavant et certaines dispositions devaient être prises pour que les monnaies soient autorisées à "flotter" dans des circonstances particulières. On était également d'accord pour que l'obligation d'ajustement s'impose de façon symétrique aux pays excédentaires et aux pays déficitaires. Les contrôles sur les transactions courantes de la balance des paiements devaient être évités autant que possible et le contrôle des changes ne devait pas être utilisé pour maintenir des taux de change inappropriés. Il était entendu que les droits de tirage spéciaux devaient devenir l'instrument de réserve primaire du nouveau système, les monnaies de réserve et l'or continuant à jouer un rôle qui devait toutefois être de moins en moins important. Il était également entendu de façon générale que le système monétaire réformé devrait comporter des dispositions permettant d'accroître le transfert de ressources réelles des pays développés vers les pays en voie de développement. Malgré ces bases d'accord, il restait une liste impressionnante de questions importantes en suspens.
- 27. En conclusion, le Directeur général a souligné que dans l'immédiat il fallait s'efforcer de maîtriser l'inflation et de restaurer la confiance dans les relations monétaires internationales. Il fallait pour cela que tous les pays, particulièrement les grands pays, s'attachent inlassablement à appliquer des politiques financières réfléchies et à collaborer les uns avec les autres, notamment pour la formulation des politiques qui avaient d'importantes répercussions internationales. Le FMI était prêt à aider les pays dans la tâche délicate qui consiste à formuler des politiques financières adéquates.
- 28. La plupart des représentants qui ont participé ensuite au débat ont félicité le Directeur général pour les réalisations du FMI durant l'année en question. Plusieurs représentants ont indiqué qu'ils étaient déçus que les négociations du Comité des Vingt n'aient pas progressé davantage alors qu'une réforme monétaire internationale s'imposait d'urgence. Quelques représentants ont parlé de la nécessité de rendre le dialogue entre le Conseil et le FMI plus fructueux. De nombreux représentants des pays en voie de développement ont souligné l'importance du lien existant entre les droits de tirage spéciaux et l'assistance au développement.
- 29. En réponse, le Directeur général du FMI a déclaré que la complexité de la situation monétaire internationale avait fait prendre conscience de la nécessité d'une réforme et que l'occasion s'offrait ainsi d'améliorer le système en vue de déterminer une croissance continue, une expansion de l'emploi ainsi qu'une meilleure répartition des richesses dans le monde. En ce qui concerne le lien existant entre les droits de tirage spéciaux et l'assistance au développement, le Directeur général a fait observer que s'il n'y avait pas encore de consensus sur une solution précise à ce problème le fait que l'on soit tombé d'accord pendant les négociations du Comité des Vingt sur la nécessité d'accroître le courant de ressources destinées aux pays en voie de développement constituait un élément nouveau important.

- 30. Le représentant de la Chine a déclaré que, bien que l'Assemblée générale, par sa résolution 2758 (XXVI), ait décidé "le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits... ainsi que l'expulsion immédiate des représentants de Tchang Kaï-chek du siège qu'ils occupent illégalement à l'Organisation des Nations Unies et dans tous les organismes qui s'y rattachent", le Fonds monétaire international avait laissé en place les représentants de Tchang Kaï-chek. Le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine avait adressé un télégramme au Directeur général du Fonds monétaire international, dans lequel il lui demandait instamment
- d'appliquer la résolution 2758 (XXVI) de l'Assemblée générale.
- 31. Le Directeur général du Fonds monétaire international a répondu que, comme il en avait manifesté l'intention dans un télégramme adressé au Gouvernement chinois, il avait établi à l'intention du Conseil d'administration du Fonds un mémorandum sur les relations entre la Chine et le Fonds en vue d'un débat qui, espérait-il, s'ouvrirait sous peu.
- 32. A sa 1884e séance, le Conseil a décidé de prendre note avec satisfaction du rapport du Fonds monétaire international.

#### Chapitre II

#### RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT

- 33. Le Conseil économique et social a examiné à sa 1885<sup>e</sup> séance<sup>6</sup> le point 4 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-cinquième session (Rapport du Conseil du commerce et du développement). Il était saisi du rapport du Conseil du commerce et du développement pour la période allant du 26 octobre 1972 au 11 septembre 1973<sup>7</sup>.
- 34. Dans la présentation qu'il a faite du rapport, le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a parlé de deux réunions importantes qui avaient eu lieu depuis le moment ou il s'était adressé pour la dernière fois au Conseil lors de la cinquante-cinquième session<sup>8</sup>: d'une part, la réunion ministérielle organisée sous les auspices de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) à Tokyo du 12 au 14 septembre 1973, au cours de laquelle les négociations commerciales multilatérales avaient été engagées avec succès et, d'autre part, les réunions à Nairobi du Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international et de son Comité des Vingt ainsi que du Conseil des gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD). La CNUCED avait suivi de près l'évolution de la question de la réforme du système monétaire international et avait pris part aux réunions du Comité des Vingt, où elle s'était efforcée de contribuer à la recherche de dispositions sur lesquelles fonder un nouveau système qui tiendrait compte des intérêts des pays en voie de développement aussi bien que d'autres pays. Des progrès substantiels avaient été accomplis au sein de ce comité en ce qui concerne la nécessité d'un lien entre les droits de tirage spéciaux et les moyens supplémentaires de financement du développement. La CNUCED avait suivi de près l'évolution des travaux correspondant aux étapes préliminaires des négociations commerciales multilatérales du GATT et on était en train de mettre au point des dispositions pour qu'elle soit représentée ainsi qu'il conviendrait au Comité des négociations commerciales créé lors de la réunion de Tokyo. L'interdépendance des problèmes du commerce, du financement du développement, et du système monétaire international, était largement reconnue et la question avait fait l'objet de diverses décisions de la Conférence et du Conseil du commerce et du développement.
- 35. Le secrétaire général de la CNUCED a ensuite parlé des rapports constructifs qui s'étaient créés entre le Conseil économique et social et la CNUCED. Il s'est déclaré certain que l'élargissement de la composition du Conseil économique et social permettrait de rationaliser davantage ses travaux et, par là, de renforcer

le rôle de la CNUCED dans le domaine du commerce et du développement compte tenu de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

- 36. Au sujet de l'examen et de l'évaluation entrepris par le Conseil du commerce et du développement en ce qui concerne la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, le secrétaire général de la CNUCED a déclaré que des avis divers s'étaient manifestés quant au progrès ou au manque de progrès de l'exécution de la Stratégie au cours des deux premières années de la Décennie, mais que cela dit tout le monde était d'accord pour penser qu'il fallait redoubler d'efforts, d'ici le moment de l'évaluation à effectuer à mi-chemin de la Décennie, pour pouvoir atteindre les buts que l'on s'était fixés. Il était essentiel que les pays qui ne l'avaient pas encore fait prennent des mesures pour incorporer les objectifs et les buts de la Stratégie à leurs propres politiques, compte tenu de leur situation particulière et de leurs ressources pour qu'il fût possible d'aboutir à une division internationale du travail plus rationnelle et plus juste.
- 37. Le secrétaire général de la CNUCED a évoqué, en particulier, certaines décisions prises par le Conseil du commerce et du développement à sa treizième session (E/5423/Add.2). Il a fait mention de la résolution 97 (XIII), relative aux consultations intergouvernementales intensives sur des produits de base, résolution au sujet de laquelle certains gouvernements avaient formulé des réserves. Il a aussi parlé des travaux d'un groupe d'experts gouvernementaux sur une nouvelle manière d'aborder la question des courants financiers et des objectifs de l'assistance au développement, ainsi que d'une décision récente visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux chargés d'examiner les problèmes de la dette des pays en voie de développement; de la prochaine conférence de la CNUCED au cours de laquelle serait établi un code de conduite des conférences maritimes; des progrès accomplis jusque-là par le Groupe de travail institué pour la question de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats; des travaux de la CNUCED en ce qui concerne les pays en voie de développement les moins avancés, les pays en voie de développement sans littoral et les pays insulaires en voie de développement; de l'examen portant sur plusieurs aspects des relations commerciales entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents ainsi que des consultations bilatérales organisées dans le cadre d'un comité de session du Conseil du commerce et du développement; des initiatives prises au sujet de travaux importants concernant les pratiques commerciales restrictives dans le cas des sociétés multinationales; et du développement des activités opérationnelles de la CNUCED, en particulier des activités relatives à l'assistance technique et au Centre CNUCED/GATT du commerce international.
- 38. Les représentants qui ont participé à la discussion ont formulé des observations sur divers aspects

<sup>6</sup> E/SR.1885.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément nº 15 (A/9015/Rev.1). Au moment où le Conseil en a été saisi, le rapport accompagnait une note de couverture du Secrétaire général portant la cote E/5423 et Add.1 et 2.

<sup>8</sup> Voir E/SR.1870.

- des travaux de la CNUCED. Ils ont noté que le Conseil du commerce et du développement s'était efforcé, dans les limites des questions relevant de sa compétence, de procéder à un examen et à une évaluation détaillée de la Stratégie internationale du développement. Certes, il n'était pas parvenu à établir et à présenter un document concerté sur l'évaluation sectorielle, mais le texte actuellement examiné par l'Assemblée générale devait beaucoup à ses travaux.
- 39. On a parlé, entre autres questions, de l'interdépendance des problèmes du commerce, du financement du développement, et du système monétaire international; de la nécessité d'un lien entre les droits de tirages spéciaux et le financement du développement; du rôle de la CNUCED au cours des prochaines négociations commerciales multilatérales du GATT; de nouvelles mesures pratiques visant à promouvoir et à améliorer le commerce dans les pays en voie de développement ainsi que le transfert de techniques au profit de ces pays; de l'adoption par le Conseil du
- commerce et du développement de conclusions concertées sur les relations commerciales entre pays dotés de systèmes économiques et sociaux différents; de la lenteur des progrès de l'industrie des transports maritimes dans les pays en voie de développement; des conséquences néfastes de l'augmentation du fret maritime pour le commerce des pays en voie de développement; des mesures spéciales visant à fournir des capitaux et une assistance technique supplémentaire aux pays les moins avancés et aux pays en voie de développement sans littoral; et des préparatifs actuellement entrepris dans le cadre de la CNUCED en ce qui concerne une charte des droits et devoirs économiques des Etats.
- 40. Le Conseil économique et social, à sa 1885e séance, a décidé de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Conseil du commerce et du développement<sup>7</sup>, ainsi que d'appeler l'attention de l'Assemblée sur les observations formulées à ce sujet au Conseil économique et social.

#### Chapitre III

#### UNIVERSITE DES NATIONS UNIES

- 41. Le Comité économique a étudié le point 5 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante-cinquième session du Conseil (Université des Nations Unies) à sa 671<sup>e</sup> séance<sup>9</sup>. Il était saisi du rapport du Secrétaire général (E/5424 et Add.1) et d'un projet de résolution soumis par les pays suivants : Egypte, Ghana, Japon, Kenya, Pérou et Philippines (E/AC.6/L.542).
- 42. Le représentant du Japon a, au nom des auteurs, présenté le projet de résolution. À la suite d'une proposition faite oralement par le représentant du Brésil, les auteurs du projet de résolution ont accepté de supprimer les mots "avec satisfaction" du paragraphe du dispositif.
- 43. Le projet de résolution, tel qu'il a été modifié, a été adopté par le Comité sans opposition.

#### DÉCISION DU CONSEIL

- 44. A sa 1885e séance<sup>10</sup>, le Conseil a examiné le rapport du Comité économique (E/5431)<sup>11</sup> et il a adopté, sans vote, le projet de résolution recommandé par le Comité économique.
- 45. Dans la résolution 1829 (LV), le Conseil a pris acte du rapport du Secrétaire général (E/5424 et Add.1) et l'a transmis pour examen à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.

<sup>9</sup> E/AC.6/SR.671.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> É/SR.1885.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 5 de l'ordre du jour.

#### Chapitre IV

#### RESSOURCES NATURELLES

#### A. — Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

- 46. Le Comité économique a examiné à ses 671<sup>e</sup>, 672e et 673e séances12 la question intitulée "Souveraineté permanente sur les ressources naturelles", qui constituait le point 6 de l'ordre du jour à la reprise de la cinquante-cinquième session du Conseil. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général concernant cette question (E/5425 et Corr.1 et Add.1).
- 47. Au cours de la discussion, plusieurs représentants ont souligné l'importance que présentait la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, notamment en raison des préoccupations relatives à la rapidité du développement économique et au renforcement de l'indépendance économique et politique. Certains représentants ont fait observer que, bien que le rapport du Secrétaire général pût fournir une base solide de discussion, il donnait néanmoins une impression de déséquilibre. On regrettait de ne voir proposé dans ce rapport aucun moyen pratique d'appliquer le principe de la souveraineté sur les ressources naturelles. En outre, même si le rapport reconnaissait la relation étroite qui existait entre le problème de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et les activités des sociétés multinationales, il donnait faussement l'impression que le rôle joué par ces sociétés était favorable au pays d'accueil. Une évaluation plus critique de ce rôle était nécessaire.
- 48. A la 673<sup>e</sup> séance, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a déclaré que, comme il lui avait été demandé, il porterait le rapport à l'attention du groupe d'étude des effets des sociétés multinationales sur le processus de développement et sur les relations internationales [le Groupe d'étude créé en application de la résolution 1721 (LIII) du Conseil]. Le Secrétaire général adjoint a également déclaré que, selon lui, la demande de divers représentants des pays à économie planifiée, selon qui on ne devait plus se contenter d'affirmer simplement le principe de la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, mais prendre des mesures concrètes pour le mettre en pratique, était justifiée. Il a cependant fait observer que, pour cela, les gouvernements des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient coopérer davantage avec le Secrétariat, notamment en lui fournissant des renseignements détaillés sur les mesures qu'ils étaient en train d'adopter ou avaient l'intention d'adopter dans ce domaine.
- 49. Plusieurs représentants, en particulier ceux de pays latino-américains, ont fait des réserves sur la section du rapport traitant des ressources naturelles de la mer. On a estimé que cette question méritait une attention spéciale, mais qu'il ne fallait rien faire qui puisse préjuger les résultats de la prochaine conférence des Nations Unies sur le droit de la mer.
  - 12 E/AC.6/SR.671 à 673.

- 50. Plusieurs représentants ont déclaré qu'en raison du retard apporté à la distribution du rapport et du manque de temps, ils n'étaient pas en mesure de participer utilement aux débats.
- 51. A la 673e séance, sur la proposition du représentant du Pérou, le Comité a décidé, sans opposition, de recommander au Conseil économique et social de prendre note du rapport du Secrétaire général (E/5425 et Corr.1 et Add.1) et de le transmettre à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.

#### DÉCISION DU CONSEIL

52. A sa 1885e séance<sup>13</sup>, le Conseil a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de décision recommandé par le Comité économique (E/5433)14, aux termes duquel il prenait acte du rapport du Secrétaire général (E/5425 et Corr.1 et Add.1) et le transmettait à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session.

#### B. — Projections des réserves, des disponibilités et de la demande en ressources naturelles

53. A sa 1885e séance15, le Conseil économique et social a examiné le point 10 de l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-cinquième session (Projections des réserves, des disponibilités et de la demande en ressources naturelles). Le Directeur par intérim de la Division des ressources et des transports a fait rapport oralement sur l'application de la résolution 1761 B (LIV) du Conseil et a rappelé qu'avant l'adoption de cette résolution, le Conseil, à la 1857e séance16 (cinquante-quatrième session), avait été informé que le Secrétaire général lui communiquerait pour examen un programme d'activités ainsi que des indications sur les ressources nécessaires. Notant le caractère complexe de la résolution 1761 B (LIV), le Directeur par intérim a déclaré que l'on s'occuperait du problème par étapes et que dans toute la mesure possible le coût des activités supplémentaires nécessaires serait couvert par les ressources budgétaires existantes. Au cours de la première étape, on étudierait les domaines importants dans lesquels des projections sont établies par divers organismes, rattachés ou non au système des Nations Unies, tout en examinant et en évaluant les méthodes utilisées. Cela permettrait au Secrétariat de préparer un rapport, qui serait soumis au Comité des ressources naturelles à sa quatrième session, et d'établir un programme plus complet pour s'acquitter efficacement et aux moindres frais des tâches qui lui étaient assignées par la résolution 1761 B (LÎV). On comptait également que les travaux de cette première étape permettraient d'iden-

<sup>13</sup> E/SR.1885.

<sup>14</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour. 15 E/SR.1885.

<sup>16</sup> E/SR.1857.

tifier les domaines où il existait sur le plan géographique et technique d'importantes lacunes qu'il faudrait combler pour obtenir des projections d'ensemble dignes de foi. On espérait que le programme tel qu'il était envisagé contribuerait, même au cours des étapes initiales de l'application de la résolution, à faire mieux comprendre le processus d'établissement des projections relatives aux ressources naturelles ainsi que les progrès techniques correspondants et, de ce fait, à accélérer l'échange de données d'information dans le monde entier.

54. Au cours de la discussion qui a suivi, on s'est accordé à penser que l'application de la résolution 1761 B (LIV) du Conseil devait commencer par une comparaison des méthodes utilisées et que cela devait se faire dans les limites imposées par les restric-

tions budgétaires. En outre, on a souligné que pour s'acquitter de cette tâche, le Secrétariat devait s'appuyer autant que possible sur les travaux de projection déjà entrepris par des organisations nationales et régionales. On a également fait observer qu'il fallait envisager la possibilité d'évaluer les moyens technologiques permettant d'accroître le volume des ressources disponibles dans les pays en voie de développement. Enfin, il fallait éviter tout chevauchement avec les travaux réalisés par d'autres organismes qui s'occupaient des aspects économiques de la question.

#### DÉCISION DU CONSEIL

55. A sa 1885° séance, le Conseil a pris note du rapport du Secrétariat présenté lors de cette séance.

#### Chapitre V

#### MESURES SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT LES MOINS AVANCES

- 56. A sa 673e séance<sup>17</sup>, le Comité économique a examiné le point 7 de l'ordre du jour du Conseil pour la reprise de sa cinquante-cinquième session (Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés). Il était saisi d'une note du Secrétaire général sur les arrangements institutionnels pour l'application des mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés, y compris la nécessité de créer un fonds spécial à leur intention (E/5416).
- 57. Le Comité a adopté sans opposition un projet de décision proposé oralement par le représentant du Soudan.

#### DÉCISION DU CONSEIL

58. A sa 1885e séance18, le Conseil a examiné le rapport du Comité économique (E/5434)<sup>19</sup> et a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de décision recommandé par le Comité économique aux termes duquel il prenait acte de l'étude du Secrétaire général (E/5416) et la transmettait à l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> E/AC.6/SR.673. <sup>18</sup> E/SR.1885.

<sup>19</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 7 de l'ordre du jour.

#### Chapitre VI

#### SITUATION ALIMENTAIRE MONDIALE

- A. Rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial Recommandation concernant l'objectif des annonces de contributions pour la période 1975-1976
- 59. A sa 673e séance<sup>20</sup>, le Comité économique a examiné le point 8 de l'ordre du jour du Conseil pour la reprise de la cinquante-cinquième session (Rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial - recommandation concernant l'objectif des annonces de contributions pour 1975-1976). A sa cinquante-cinquième session<sup>21</sup>, le Conseil avait pris acte du onzième rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial (E/5318), et avait décidé de renvoyer à la reprise de sa cinquante-cinquième session l'adoption d'une résolution sur l'objectif des annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour 1975-1976, en attendant que le Comité intergouverne-mental précise cet objectif lors de sa vingt-quatrième session. A la reprise de la cinquante-cinquième session, le Comité économique était saisi d'une note du Secrétaire général (E/L.1572) contenant le texte d'un projet de résolution proposé au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour adoption par le Comité intergouvernemental à sa vingt-troisième session. Ce projet de résolution prévoyait que le Conseil économique et social et le Conseil de la FAO soumettraient à l'approbation de l'Assemblée générale et de la Conférence de la FAO un projet de résolution fixant l'objectif des contributions volontaires.
- 60. Le Comité a décidé, sans opposition, de recommander au Conseil l'adoption du projet de résolution contenu dans le document E/L.1572.

#### DÉCISION DU CONSEIL

- 61. A sa 1885e séance<sup>22</sup>, le Conseil a examiné le rapport du Comité économique (E/5435)<sup>23</sup> et a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de résolution recommandé par le Comité économique.
- 62. Dans sa résolution 1830 (LV) intitulée "Objectif pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial pour la période 1975-1975", le Conseil : 1) soumettait à l'examen et à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de résolution ciaprès :

"L'Assemblée générale,

"Rappelant les dispositions de sa résolution 2095 (XX) du 20 décembre 1965 selon lesquelles le

Programme alimentaire mondial doit être examiné avant chaque conférence pour les annonces de contributions,

"Rappelani les dispositions du paragraphe 4 de sa résolution 2805 (XXVI) du 14 décembre 1971 stipulant que, sous réserve de l'examen prévu cidessus, la conférence suivante pour les annonces de contributions se réunira au début de 1974 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1975 et 1976 en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture,

"Notant que l'examen du Programme a été entrepris par le Comité intergouvernemental ONU/ FAO du Programme alimentaire mondial à sa vingttroisième session et par le Conseil économique et social à sa cinquante-cinquième session,

"Ayant examiné la résolution 1830 (LV) du Conseil économique et social en date du 18 octobre 1973, ainsi que les recommandations du Comité intergouvernemental,

"Reconnaissant la valeur de l'aide alimentaire multilatérale telle qu'elle est dispensée par le Programme alimentaire mondial depuis sa création et la nécessité pour le Programme de poursuivre son action sous forme tant d'investissement en capital que de satisfaction des besoins urgents de denrées alimentaires,

- "1. Fixe, pour les deux années 1975 et 1976, un objectif de 440 millions de dollars pour les contributions volontaires au Programme alimentaire mondial, dont un tiers au moins en espèces ou en services, et exprime l'espoir que ces ressources s'augmenteront de contributions supplémentaires appréciables provenant d'autres sources, compte tenu du volume prévisible des demandes de projets valables et de la capacité du Programme d'opérer à plus grande échelle;
- "2. Prie instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de ne ménager aucun effort pour atteindre pleinement cet objectif;
- "3. Prie le Secrétaire général, agissant de concert avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de convoquer à cette fin une conférence pour les annonces de contributions qui se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies au début de 1974;
- "4. Décide que, sous réserve de l'examen prévu dans la résolution 2095 (XX) de l'Assemblée générale, la conférence suivante pour les annonces de

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> E/AC.6/SR.673.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément nº 3 (A/9003), par. 334 à 338.

<sup>22</sup> E/SR.1885.

<sup>23</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 8 de de l'ordre du jour.

contributions se réunira au début de 1976 au plus tard et que les gouvernements seront alors invités à annoncer leurs contributions pour 1977 et 1978 en vue d'atteindre l'objectif qui aura pu être recommandé par l'Assemblée générale et par la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture";

2) priait instamment les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres ou membres associés de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture de prendre les dispositions nécessaires pour annoncer leurs contributions à la sixième conférence pour les annonces de contributions au Programme alimentaire mondial.

#### B. — Convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies

- 63. Le Comité économique a examiné à ses 672° et 674° séances² la question intitulée "Convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies", qui constituait le point 11 de l'ordre du jour de la reprise de la cinquante-cinquième session du Conseil. Il était saisi d'un projet de résolution présenté par les Etats-Unis d'Amérique (E/AC.6/L.543).
- 64. A la 672° séance, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré que sa délégation avait demandé l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la reprise de sa cinquante-cinquième session en raison de la pénurie aiguë de denrées alimentaires dans le monde qui constituait un problème grave exigeant des mesures urgentes.
- 65. A la même séance, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté le projet de résolution E/AC.6/L.543, dans le préambule duquel le Conseil aurait noté avec inquiétude la diminution récente des stocks alimentaires mondiaux provoquée à la fois par l'augmentation de la consommation et par les catastrophes naturelles; reconnu que la situation actuelle avait des effets adverses sur la sécurité économique et appelé une coopération internationale appropriée; reconnu qu'une conférence internationale largement représentative permettrait de centraliser et concentrer l'examen des problèmes en jeu, et rappelé que le Conseil avait décidé d'examiner la question d'urgence; dans le dispositif, le Conseil aurait recommandé à l'Assemblée générale d'examiner favorablement la question de la convocation en 1974 d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies en vue d'examiner les moyens de maintenir des approvisionnements adéquats de denrées alimentaires et de mobiliser les efforts de toutes les nations pour remédier à la faim et à la malnutrition résultant des catastrophes naturelles; invité la Conférence de la FAO à sa dixseptième session à donner la priorité à cette question et à soumettre au Conseil économique et social, lors de la reprise de sa cinquante-cinquième session, ses vues sur la convocation d'une telle conférence et, à cette fin, prié le Directeur général de la FAO de prendre les dispositions nécessaires pour que cette invitation soit portée d'urgence à l'attention des Etats membres de la FAO; et décidé que dès qu'il aurait reçu les communications mentionnées plus haut le Conseil transmettrait

ses recommandations définitives à l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session, afin de l'aider à parvenir à une conclusion sur le point 105 de son ordre du jour.

- 66. Deux représentants, tout en appuyant en principe la proposition tendant à convoquer une conférence mondiale de l'aimentation, ont exprimé des réserves quant à la date proposée, qui tombait dans une année au cours de laquelle deux conférences importantes étaient déjà prévues, aux incidences financières de la convocation de la conférence et à la signification de la notion de sécurité économique mentionnée dans le projet de résolution. De l'avis de ces deux délégations, la notion de sécurité économique collective signifiait qu'il était indispensable d'œuvrer en vue de modifier la situation internationale de façon que tous les pays puissent se développer dans la paix et la sécurité, sans avoir à subir d'ingérence économique de la part de l'étranger. Il a été suggéré que les dépenses qu'entraîneraient la convocation de la conférence envisagée et l'application de ses recommandations soient couvertes en prélevant les sommes nécessaires sur les 220 milliards de dollars dépensés actuellement pour les armements. A cette fin, il fallait redoubler d'efforts pour réunir au plus tôt une conférence sur le désarmement conformément à toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre sur cette question lors de sa vingt-huitième session. Une partie des moyens financiers qui permettraient de résoudre le problème de l'alimentation pourraient être trouvés si l'on adoptait le projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont l'Assemblée générale était saisie à sa vingt-huitième session, tendant à ce que les membres permanents du Conseil de sécurité réduisent leur budget militaire de 10 p. 100 et affectent une partie des fonds ainsi économisés à l'aide au développement (A/L.701).
- 67. Quelques représentants ont indiqué qu'il était opportun et urgent de convoquer une conférence de l'alimentation vu la grave pénurie de denrées alimentaires dans le monde. Il était essentiel que la communauté mondiale trouve des moyens plus efficaces de faire en sorte que l'humanité dispose de réserves alimentaires suffisantes tant à court qu'à long terme.
- 68. A la 672<sup>e</sup> séance, le représentant du Pakistan a proposé des amendements oraux au projet de résolution E/AC.6/L.543 aux termes desquels: a) le troisième alinéa du préambule serait remplacé par un alinéa dans lequel le Conseil exprimerait sa conviction qu'une conférence mondiale de l'alimentation permettrait de faire ressortir la totalité des problèmes en jeu; b) le quatrième alinéa du préambule et le paragraphe 1 du dispositif seraient supprimés; et c) les paragraphes 2 et 3 du dispositif seraient remaniés. Selon le nouveau texte du paragraphe 2, le Conseil inviterait la Conférence de la FAO à donner la priorité, à sa dix-septième session, à cette question et à soumettre ses vues au Conseil économique et social, lors de la reprise de sa cinquante-cinquième session, et prierait le Directeur général de la FAO de porter d'urgence cette invitation à l'attention des Etats membres de la FAO. Conformément au nouveau libellé du paragraphe 3, le Conseil déciderait de transmettre ses recommandations à l'Assemblée générale à sa vingt-huitième session, après avoir reçu le rapport de la FAO demandé dans le paragraphe précédent.
- 69. A la même séance, le représentant de la Pologne a proposé des amendements oraux tendant à ce qu'au deuxième alinéa du préambule les mots "la situation"

<sup>24</sup> E/AC.6/SR.672 et 674.

soient remplacés par 'la pénurie', et les mots "sécurité économique" par "la situation dans certains pays".

70. A la même séance, le représentant de l'Algérie a proposé oralement d'ajouter au préambule deux alinéas dans lesquels il serait déclaré que le Conseil estimait que la communauté internationale devait procéder d'extrême urgence à l'adoption des mesures qu'appelait cette situation, notamment la constitution de stocks alimentaires et la stabilisation des prix des denrées alimentaires, et qu'il rappelait la récente décision de la quatrième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, réunie à Alger, sur la nécessité de convoquer une conférence au niveau ministériel FAO/CNUCED pour définir un programme international de coopération. Le représentant de l'Algérie a également proposé d'ajouter au dispositif du projet de résolution un paragraphe aux termes duquel le Conseil inviterait également le secrétaire général de la CNUCED à soumettre à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale un rapport sur les différents aspects du problème qui relevalent de sa compétence, notamment ceux concernant le commerce des produits dont il serait question lors de la conférence.

71. A la 674° séance, le Président a annoncé que le projet de résolution (E/AC.6/L.543) et les amendements oraux à ce projet avaient été retirés. Il a également informé le Comité qu'à la suite de consultations officieuses par des membres du Comité, un projet de décision dont il a donné lecture était présenté à l'examen du Comité. Le Comité a adopté le projet de décision sans vote et a autorisé son président à faire au Conseil un rapport verbal sur ses travaux relatifs à cette question.

#### DÉCISION DU CONSEIL

72. A sa 1885e séance<sup>25</sup>, le Conseil, après avoir entendu le rapport verbal du Président du Comité économique sur les travaux de celui-ci relatifs à la question, a adopté sans opposition le projet de décision recommandé par le Comité (E/5436)<sup>26</sup> compte tenu des observations contenues dans le rapport du Comité économique. Deux représentants ont exprimé leurs réserves à propos de la hâte avec laquelle le Comité avait examiné la décision, ne laissant pas suffisamment de temps pour des consultations et violant les dispositions du règlement intérieur relatives à la communication d'une estimation des dépenses entraînées par une proposition. Lors de la mise en œuvre de la décision, les dispositions des résolutions et décisions sur la rationalisation et l'amélioration des méthodes de travail du Conseil et de l'Assemblée générale devraient être prises en ligne de compte.

73. Dans la décision adoptée, le Conseil a décidé: 1) de recommander à l'Assemblée générale, à sa vingthuitième session, la convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation en 1974 sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies; 2) d'inviter le Secrétaire général, compte tenu des observations des organisations compétentes du système des Nations Unies, à présenter à l'Assemblée générale, à sa vingt-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport relatif à la convocation de la conférence mondiale de l'alimentation; 3) d'inviter les or-

ganes directeurs des organisations du système des Nations Unies, selon qu'il conviendrait, à examiner la question en priorité et à présenter leurs rapports au Conseil économique et social.

74. Le Conseil a repris son examen du point 11 à sa 1886e séance<sup>27</sup>. Il était saisi de son rapport sur la première partie des débats qu'il a consacrés à la question [A/9003/Add.1 (sixième partie)], de deux notes du Secrétaire général (E/5441 et E/5442) et d'un rapport du Secrétaire général (E/5443). Il était également saisi d'un projet de résolution révisé ayant pour auteurs l'Algérie, l'Allemagne (République fédérale d'), l'Australie, la Belgique, la Bolivie, le Canada, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Ghana, la Guinée, l'Inde, l'Indonésie, l'Italie, le Japon, le Kenya, le Liban, Madagascar, la Malaisie, le Mali, le Niger, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Soudan, la Suède, la Tunisie, la Turquie, le Yémen, la Yougoslavie et le Zaïre (E/L.1574/Rev.1) et d'un état des incidences administratives et financières du projet de résolution révisé (E/L.1574/Rev.1/Add.1).

75. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a présenté au nom des auteurs le projet de résolution révisé E/L.1574/Rev.1 qui, a-t-il précisé, était le fruit de longues consultations entre les délégations intéressées et il a en conséquence exprimé l'espoir que ce texte serait adopté par voie de consensus. Il a modifié oralement le quatrième alinéa du préambule du projet de résolution de façon qu'il se lise comme suit :

"Prenant acte également avec satisfaction des vues que le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a exprimées le 20 novembre 1973 à la dix-septième session de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture". Il a modifié en outre le septième alinéa du préambule en insérant les mots "une production et" avant les mots "des approvisionnements".

- 76. Dans le projet de résolution dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale, distribué sous la cote E/L.1574/Rev.1, le représentant des Etats-Unis a modifié le troisième alinéa du préambule en remplacant, dans le texte anglais le mot "of" par le mot "in", et le paragraphe 1 du dispositif en insérant le mot "environ" après les mots "deux semaines".
- 77. Le représentant de l'Italie a transmis au Conseil l'invitation de son gouvernement à tenir la conférence à Rome.
- 78. De nombreux représentants se sont déclarés satisfaits de l'esprit de coopération et de conciliation qui avait mené à la présentation d'un seul projet de résolution dont un grand nombre de délégations s'étaient portées auteurs.
- 79. On a également exprimé l'opinion que le problème alimentaire mondial concernait non pas seulement les pays en voie de développement mais tous les pays. De plus, le problème alimentaire ne relevait pas exclusivement du secteur agricole mais avait pris de si vastes proportions qu'il affectait d'autres domaines de

<sup>26</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 11 de l'ordre du jour.

<sup>27</sup> E/SR.1886.

la coopération internationale, en particulier celui des échanges. On a exprimé l'espoir que la CNUCED et la FAO apporteraient toutes deux une contribution particulière aux travaux préparatoires de la conférence et à la conférence elle-même.

- 80. Le représentant du Pakistan a indiqué qu'après des consultations avec les auteurs du projet de résolution révisé, il avait été décidé qu'au troisième alinéa du préambule du projet de résolution qui serait soumis à l'Assemblée générale, il fallait maintenir le texte original en gardant, dans la version anglaise, le mot "of" au lieu de le remplacer par le mot "in" comme l'avait annoncé le représentant des Etats-Unis d'Amérique (voir plus haut au paragraphe 76).
- 81. Le représentant de la Pologne a proposé oralement d'ajouter les mots "et de la coopération économique internationale" à la fin du premier alinéa du préambule du projet de résolution à soumettre à l'Assemblée générale.
- 82. Le projet de résolution (E/L.1574/Rev.1), ainsi modifié oralement par les représentants des Etats-Unis, du Pakistan et de la Pologne, a été adopté par le Conseil sans avoir été mis aux voix.
- 83. Par la résolution 1831 (LV) intitulée "Conférence mondiale de l'alimentation", le Conseil : 1) a décidé, sous réserve de l'adoption du projet de résolution ci-après par l'Assemblée générale, d'établir un comité préparatoire intergouvernemental, ouvert à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, qui présenterait au Conseil économique et social un rapport sur l'état d'avancement de ses travaux; 2) a recommandé à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution ci-après :

#### "L'Assemblée générale,

"Reconnaissant que la tâche principale d'une conférence mondiale de l'alimentation, pour laquelle ne devrait être négligé aucun effort, consiste à mettre au point des moyens grâce auxquels la communauté internationale dans son ensemble pourra agir d'une façon concrète pour résoudre le problème alimentaire mondial dans le contexte plus large du développement et de la coopération économique internationale,

"Jugeant qu'une conférence mondiale de l'alimentation offirirait aux membres une tribune où ils pourraient œuvrer à l'amélioration de la sécurité alimentaire dans le monde et de l'assistance d'urgence,

"Reconnaissant que la conférence devrait, en premier lieu, s'efforcer de mettre au point de nouvelles mesures propres à accroître la production, la consommation et le commerce des produits alimentaires dans les pays en voie de développement,

- "Rappelant que les chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, lors de leur quatrième conférence tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973, ont demandé que soit convoquée d'urgence une conférence placée sous les auspices communs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement sur les problèmes alimentaires au niveau ministériel, et rappelant en outre la proposition des Etats-Unis d'Amérique tendant à convoquer une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices des Nations Unies<sup>28</sup>,
- "1. Décide de convoquer une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices des Nations Unies pendant deux semaines environ en novembre 1974 à Rome;
- "2. Recommande que cette conférence soit une conférence intergouvernementale au niveau ministériel;
- "3. Confie au Conseil économique et social la responsabilité globale de la conférence;
- "4. Prie le Secrétaire général, après consultation avec le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, de nommer aussitôt que possible le secrétaire général de la conférence et de constituer un petit secrétariat de la conférence en mettant à profit en particulier les connaissances spécialisées et les compétences existant au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et d'autres organismes compétents des Nations Unies;
- "5. Recommande que, dans la préparation de la conférence, il soit tenu compte comme il convient des recommandations de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa dix-septième session ainsi que des recommandations des organes délibérants des autres organismes du système des Nations Unies sur les buts et objectifs de la conférence, comme l'a demandé le Conseil économique et social dans sa décision du 18 exporte 1973;
- "6. Invite tous les organismes compétents des Nations Unies à collaborer étroitement à l'organisation de la conférence mondiale de l'alimentation;
- "7. Accepte avec reconnaissance l'invitation du Gouvernement italien d'accueillir la conférence à Rome."

<sup>28</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingthuitième session, séances plénières, 2124e séance.

#### Chapitre VII

#### ASSISTANCE AUX POPULATIONS SOUDANO-SAHELIENNES MENACEES PAR LA FAMINE

84. A sa 672° séance<sup>29</sup>, le Comité économique a examiné la question intitulée "Assistance aux populations soudano-sahéliennes menacées par la famine", qui constituait le point 9 de l'ordre du jour du Conseil à la reprise de sa cinquante-cinquième session. Le Comité était saisi d'une note du Secrétaire général (A/9178).

85. Le représentant de la France a déclaré qu'à la suite de consultations entre les délégations, et particulièrement celles des régions directement touchées, sa délégation donnerait son accord à un projet de décision prenant acte de l'étude du Secrétaire général, pour autant que le Secrétaire général soumette en temps voulu au Conseil un rapport sur la situation soudano-sahélienne, comme l'en avait prié l'Assemblée générale dans sa résolution 3054 (XXVIII). Le Comité a adopté le projet de décision sans opposition.

#### DÉCISION DU CONSEIL

86. A sa 1885e séance<sup>30</sup>, le Conseil a examiné le rapport du Comité économique (A/5432)<sup>31</sup> et a adopté, sans le mettre aux voix, le projet de décision recommandé par le Comité économique, prenant acte de la note du Secrétaire général (A/9178).

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> E/AC.6/SR.672. <sup>30</sup> E/SR.1885.

<sup>31</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, reprise de la cinquante-cinquième session, Annexes, point 9 de l'ordre du jour.

#### Chapitre VIII

#### **EIFCTIONS**

- 87. A la reprise de sa cinquante-cinquième session, le Conseil a procédé à des élections pour pourvoir les sièges devenus vacants dans une commission technique, dans certains de ses comités permanents et dans d'autres organes connexes.
- 88. A sa 1885e séance<sup>32</sup>, le 18 octobre 1973, le Conseil a élu: a) le Pérou membre de la Commission des droits de l'homme, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1974; b) la République fédérale d'Allemagne membre du Comité de la science et de la technique au service du développement, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1974; c) la République fédérale d'Allemagne membre du Comité de l'examen et de l'évaluation, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1974; d) la République fédérale d'Allemagne membre du Comité des ressources naturelles, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1976.
- 89. A la même séance, le Conseil a reporté à sa session d'organisation pour 1974 : a) l'élection, au Comité de la science et de la technique au service du développement, de deux membres, à choisir parmi les Etats d'Afrique, et d'un membre, à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1976, et de cinq membres, à choisir parmi les Etats d'Afrique, et d'un membre, à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1975; b) l'élection, au Comité de l'examen et de l'évaluation, de deux membres, à choisir parmi les Etats d'Asie, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1971; c) l'élection, au Comité du programme et de la coordination, d'un membre, à choisir parmi les Etats d'Afrique, pour un mandat de trois ans prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1976; d) la confirmation de la nomination des membres de la Sous-Commission du trafic illicite et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

<sup>32</sup> E/SR.1885.

#### Chapitre IX

## ORGANISATION DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME SESSION

- 90. Le Conseil a tenu la reprise de la cinquante-cinquième session les 15, 16 et 18 octobre et le 11 décembre 1973 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.
- 91. A la suite de l'entrée en vigueur de l'amendement à l'Article 61 de la Charte des Nations Unies, l'Assemblée générale, à sa 2152° séance, le 12 octobre 1973, a décidé, en tant qu'arrangement provisoire permettant au Conseil de tenir la reprise de sa cinquante-cinquième session avec un effectif complet de 54 membres, que les 27 membres supplémentaires des comités de session déjà élus par le Conseil pour l'année 1973 seraient habilités par l'Assemblée générale à siéger au Conseil lui-même, pour un mandat prenant effet le 12 octobre et expirant le 31 décembre 1973 (voir annexe II au présent rapport).
- 92. A sa 1881e séance, le 15 octobre 1973<sup>33</sup>, le Conseil a décidé, sur la proposition du représentant des Etats-Unis d'Amérique, d'inscrire à son ordre du jour un point intitulé "Convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies". L'ordre du jour adopté par le Conseil pour la reprise de sa cinquante-cinquième session est reproduit à l'annexe I au présent rapport.

<sup>88</sup> E/SR.1881.

#### ANNEXES

#### Annexe I

#### ORDRE DU JOUR DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE ET DE LA REPRISE DE LA CINQUANTE-CINQUIEME SESSION

Ordre du jour de la deuxième session extraordinairea

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Mesures à prendre à la suite de la catastrophe naturelle survenue au Pakistan.

Ordre du jour de la reprise de la cinquante-cinquième sessionb

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Rapports du Groupe de la Banque mondiale.
- 3. Rapport du Fonds monétaire international.
- 4. Rapport du Conseil du commerce et du développement.
- 5. Université des Nations Unies.
- 6. Souveraineté permanente sur les ressources naturelles.
- 7. Mesures spéciales en faveur des pays en voie de développement les moins avancés.
- 8. Rapport du Comité intergouvernemental ONU/FAO du Programme alimentaire mondial recommandation concernant l'objectif pour les annonces de contributions pour la période 1975-1976.
- 9. Assistance aux populations soudano-sahéliennes menacées par la famine.
- 10. Projections des réserves, des disponibilités et de la demande en ressources naturelles.
- 11. Convocation d'une conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies.
- 12. Elections:
  - a) Commission des droits de l'homme;
  - b) Comité de la science et de la technique au service du développement;
  - c) Comité de l'examen et de l'évaluation;
  - d) Comité des ressources naturelles;
  - e) Comité du programme et de la coordination;
  - f) Groupe de travail chargé d'élaborer un nouveau projet ou de nouveaux projets d'instruments juridiques internationaux concernant l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, créé conformément à la résolution 5 (XXIV) de la Commission de la condition de la femme;
  - g) Sous-Commission du trafic illicite et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient.

<sup>&</sup>lt;sup>a</sup> Tel qu'il a été adopté par le Conseil à sa 1880<sup>e</sup> séance, le 17 septembre 1973. <sup>b</sup> Tel qu'il a été adopté par le Conseil à sa 1881<sup>e</sup> séance, le 15 octobre 1973.

#### Annexe II

## COMPOSITION DU CONSEIL, DE SES ORGANES SUBSIDIAIRES ET DES ORGANISMES QUI LUI SONT RATTACHES

#### Additif

Composition du Conseil économique et so	CIAL PENDANT	I		Mandat expirant
LA PÉRIODE ALLANT DU 12 OCTOBRE AU 31 DÉC		94 4 10		le 31 décembre
				1973
	Mandat expirant			1973
	le 31 décembre		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1973
Algérie	1975		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	1973
Argentine*	1973			1975
Barbade*	1973			1973
Belgique*	1973			1973
Bolivie	1974	Union des Républiques	s socialistes	
Brésil	1975	soviétiques		1974
Burundi	1974	Venezuela*		1973
Canada*	1973	Yémen*		1973
Chili	1974	Yougoslavie*		1973
Chine	1974	Zaïre		1973
Colombie*	1973			
Danemark*	1973	Comité di	ES RESSOURCES NATURELLE	S
Egypte*	1973			
Espagne	1975			Ma <b>ndai</b> expiran <b>:</b>
Transaction of Acceptance	1973	Composition en 1973		le 31 décembre
Finlande	1974	Algérie	Algérie	1976
	1974	Argentine	Allemagne (République	
Ch*	1973	Australie	fédérale d')	1976
Guinée*	1973	Autriche	Argentine	1974
Haïti	1973	Bolivie	Australie	1974
		Brésil	Autriche	1976
Hongrie	1973	Canada	Bolivie	1976
Inde*	1973	Chili	Brésil	1976
Indonésie*	1973	Egypte	Canada	1976
Italie*	1973	France	Chili	1976
Japon	1974	Gabon	Egypte	1974
Kenya*	1973	Ghana	France	1974
Liban	1973	Grèce	Gabon	1974
Madagascar	1973	Guatemala	Ghana	1976
Malaisie	1973	Guinée	Grèce	1974
Mali	1975	Hongrie	Guatemala	1976
Mongolie	1975	Inde '	Guinée	1974
Niger	1973	Indonésie	Hongrie	1974
Nouvelle-Zélande	1973	Irak	Inde	1976
Ouganda	1975	Iran	Indonésie	1974
Pakistan*	1973	Italie	Irak	1974
Pays-Bas	1975	Jamaïque	Iran	1974
Pérou*	1973	Japon	Islande	1974
Philippines*	1973	Kenya	Italie	1974
Pologne	1974	Koweït	Jamaïque	1976
République socialiste soviétique d'Ukraine*	1973	Malaisie	Japon	1976
Roumanie*	1973	Malawi	Kenya	1974
Royaume-Uni de Grande-Bretagne	40=4	Mali	Koweït	1974
et d'Irlande du Nord	1974	Norvège	Malaisie	1976
<del></del>		Ouganda	Malawi	1976
* A la suite de l'entrée en vigueur de l'ar	mendement à	Pakistan	Mali	1976
l'Article 61 de la Charte des Nations Unies	. l'Assemblée	Pays-Bas	Norvège	1974
générale, à sa 2152e séance, le 12 octobre 1973	, a décidé, à	Pérou	Ouganda	1976
titre d'arrangement provisoire visant à permettr	e au Conseil	Philippines	Pakistan	1974
de tenir la reprise de la cinquante-cinquième	session avec	Pologne	Pays-Bas	1974
un effectif complet de 54 membres, que les 27 me	mbres supplé-	République arabe	Pérou	1974
mentaires des comités de session, déjà élus par le	Conseil pour	libyenne	Philippines	1976
l'année 1973, seraient habilités par l'Assemblée gér au Conseil lui-même, pour un mandat prenan	nerale à sièger	République arabe	Pologne	1974
octobre et expirant le 31 décembre 1973. Les Etai	t enet le 12	syrienne	République arabe	17/4
tés sont ceux dont les noms sont suivis d'un ast	érisque.		libyenne	1976
				A/10

libyenne .....

1976

#### COMITÉ DES RESSOURCES NATURELLES (suite)

		Mandat expirant
Composition en 1973	<del>-</del>	31 décembre
République	République arabe	
centrafricaine	syrienne	1976
République socialiste	République	
soviétique d'Ukraine	centrafricaine	1974
Roumanie	République socialiste	
Royaume-Uni de	soviétique d'Ukraine	1974
Grande-Bretagne	Roumanie	1976
et d'Irlande du Nord	Royaume-Uni de	
Rwanda	Grande-Bretagne et	
Soudan	d'Irlande du Nord .	1976
Sri Lanka	Rwanda	1976
Suède	Soudan	1974
Trinité-et-Tobago	Sri Lanka	1974
Turquie	Suède	1974
Union des Républiques	Trinité-et-Tobago	1974
socialistes soviétiques	Turquie	1974
Uruguay	Union des Républiques	
Venezuela	socialistes soviétiques	1976
Yougoslavie	Uruguay	1976
Zaïre	Venezuela	1976
	Yougoslavie	1974
	Zaïre	1976

#### Comité de la science et de la technique au service du développement

		Mandat expirant
Composition en 1973		31 décembre
Algérie	Allemagne (République	
Argentine	fédérale d')	1976
Australie	Argentine	1976
Autriche	Belgique	1976
Belgique	Brésil	1974
Brésil	Canada	1975
Canada	Chili	1976
Chili	Colombie	1975
Colombie	Egypte	1974
Egypte	Espagne	1975
Espagne	Etats-Unis d'Amérique	1974
Etats-Unis d'Amérique	France	1974
France	Guatemala	1974
Ghana	Inde	1974
Guatemala	Indonésie	1974
Inde	Iran	1975
Indonésie	Italie	1974
Iran	Jamaïque	1976
Italie	Japon	1976
Jamaïque	Jordanie	1975
Japon	Kenya	1974
Jordanie	Madagascar	1976
Kenya	Mongolie	1975
Malawi	Nouvelle-Zélande	1975
Mexique	Pakistan	1974
Mongolie	Pays-Bas	1975
Nouvelle-Zélande	Pérou	1974
Ouganda	Philippines	1975
Pakistan	Pologne	1974
Pays-Bas	République arabe	227
Pérou	syrienne	1975
Philippines	République socialiste	1710
Pologne	soviétique de	
1 0108110	Biélorussie	1974
	Diotol dosio	1717

a A sa 1885e séance, le 18 octobre 1973, le Conseil a renvoyé à ses séances d'organisation en janvier 1974 l'élection:

ii) De cinq membres à choisir parmi les Etats d'Afrique et d'un membre à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour un mandat prenant effet à la date de l'élection et expirant le 31 décembre 1975.

## COMITÉ DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT (suite)

Composition en 1973	Composition en 1974ª l	Mandat expirant e 31 décembre
République arabe	République-Unie	
syrienne	de Tanzanie	1976
République socialiste	Roumanie	1974
soviétique de	Royaume-Uni de	
Biélorussie	Grande-Bretagne et	
Roumanie	d'Irlande du Nord	1974
Royaume-Uni de	Sierra Leone	1976
Grande-Bretagne et	Sri Lanka	1975
d'Irlande du Nord	Suède	1976
Sénégal	Tchécoslovaquie	1974
Soudan	Tunisie	1974
Sri Lanka	Union des Républiques	
Suède	socialistes soviétiques	1976
Tchécoslovaquie	Uruguay	1974
Tunisie	Venezuela	1976
Union des Républiques		1975
socialistes soviétiques	Yougoslavie	1976
Uruguay	Zaïre	1976
Venezuela		
Yémen démocratique		
Yougoslavie		

#### COMITÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION

Composition en 1973 Co	mposition en 1974 et en 1975 <b>b le</b>	Mandat expirant
Argentine	Allemagne (République	or determore
Autriche	fédérale d')	1977
Belgique	Argentine	1975
Bolivie	Autriche	1977
Brésil	Belgique	1977
Canada	Bolivie	1977
Chili	Brésil	1975
Colombie	Canada	1977
Egypte	Chili	1975
Espagne	Colombie	1977
Etats-Unis d'Amérique	Egypte	1977
France	Espagne	1975
Ghana	Etats-Unis d'Amérique	1975
Grèce	France	1977
Guatemala	Ghana	1975
Honduras	Guatemala	1977
Hongrie	Honduras	1977
Inde	Hongrie	1975
Indonésie	Inde	1975
Irak	Indonésie	1975
Italie	Italie	1975
Japon	Japon	1975
Kenya	Madagascar	1977
Liban	Malaisie	1977
Malaisie	Mauritanie	1975
Maurita <b>nie</b>	Mexique	1975
Mexique	Norvège	1975
Nigéria	Pakistan	1975
Norvège	Pays-Bas	1977
Ouganda	Pérou	1975
Pakistan	Philippines	1975
Pays-Bas	Pologne	1975
Pérou	République socialiste	
Philippines	soviétique d'Ukraine	197 <i>5</i>
Pologne	Royaume-Uni de	
République socialiste	Grande-Bretagne et	
soviétique d'Ukraine	d'Irlande du Nord .	1977

<sup>&</sup>lt;sup>b</sup> A sa 1885<sup>e</sup> séance, le 18 octobre 1973, le Conseil a renvoyé à ses séances d'organisation en janvier 1974 l'élection de deux membres à choisir parmi les Etats d'Afrique et de quatre membres à choisir parmi les Etats d'Asie pour un mandat de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1974. A sa 1877<sup>e</sup> séance, le 8 août 1973, il a décidé d'annuler l'élection de cinq membres choisis parmi les Etats d'Afrique pour un mandat expirant le 31 décembre 1973.

i) De deux membres à choisir parmi les Etats d'Afrique et d'un membre à choisir parmi les Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1974;
 ii) De cing membres à choisir parmi les Etats d'Afrique et

#### COMITÉ DE L'EXAMEN ET DE L'ÉVALUATION (suite)

Composition en 1973 Con	mposition en 1974 et en 1975b le	Mandat expirant 31 décembre
République-Unie	Sénégal	1975
du Cameroun	Sri Lanka	1975
Royaume-Uni de	Suède	1975
Grande-Bretagne et	Tchécoslovaquie	1975
d'Irlande du Nord	Tunisie	1975
Sénégal	Turquie	1975
Sri Lanka	Union des Républiques	
Suède	socialistes soviétiques	1975
Tchécoslovaquie	Venezuela	1977
Tunisie	Yougoslavie	1975
Turquie	Zaïre	1977
Union des Républiques socialistes soviétiques		
Venezuela		
Yémen		
Yémen démocratique		
Yougoslavie		

#### COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME.

a	a	Mandat expirant
Composition en 1973		31 décembre
Autriche	Autriche	1976
Bulgarie	Bulgarie	1975
Chili	Chili	1974
Egypte	Chypre	1976
Ecuateur	Egypte	1974
Etats-Unis d'Amérique	Equateur	1974
France	Etats-Unis d'Amérique	1974
Ghana	France	1976
Inde	Ghana	1975
Irak	Inde	1976
Iran	Irak	1975
Italie	Iran	1974
Liban	Italie	1974
Maurice	Liban	1976
Mexique	Nicaragua	1975
Nicaragua	Nigéria	1974
Nigéria	Norvège	1974
Norvège	Pakistan	1976
Pakistan	Panama	1976
Pays-Bas	Pays-Bas	1975
Philippines	Pérou	1976
République	République	
Dominicaine	Dominicaine	1975
République socialiste	République socialiste	
soviétique de	soviétique de	
Biélorussie	Biélorussie	1974
République-Unie	République-Unie de	
de Tanzanie	Tanzanie	1976
Roumanie	Roumanie	1974
Royaume-Uni de	Royaume-Uni de	
Grande-Bretagne et	Grande-Bretagne et	
d'Irlande du Nord	d'Irlande du Nord .	1975
Sénégal	Sénégal	1974
Tunisie	Sierra Leone	1976
		•

#### COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME (suite)

Composition en 1973	Composition en 1974 le	Manda <b>:</b> expirant 31 décembre
Turquie	Tunisie	1975
Union des Républiques	Turquie	1975
socialistes soviétiques	Union des Républiques	
Venezuela	socialistes soviétiques	1976
Zaïre	Zaïre	1975

## COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL ONU/FAO DU PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

#### Composition en 1973

	•		
Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Australie	1973	Allemagne	
Danemark	1974	(République	
Hongrie	. 1974	fédérale d')	1973
Japon	1975	Argentine	1975
Kenya	1973	Canada	1974
Norvège	1975	Etats-Unis	
Pakistan	1975	d'Amérique.	1974
Pérou	1973	France	1973
Royaume-Uni		Inde	1974
de Grande-		Indonésie	1975
Bretagne et		Nouvelle-	
d'Irlande du		Zélande	1973
Nord	1973	Pays-Bas	1975
Soudan	1975	Trinité-et-	
Togo	1974	Tobago	1974
Turquie	1974	Tunisie	1975
•		Uruguay	1973

#### Composition en 1974

Membres élus par le Conseil économique et social	Mandat expirant le 31 décembre	Membres élus par le Conseil de la FAO	Mandat expirant le 31 décembre
Chili	1976	Allemagne	
Danemark	1974	(République	
Hongrie	1974	fédérale d')c	1976
Irlande	1976	Argentine	1975
Japon	1975	Canada	1974
Malawi	1976	Etats-Unis	
Norvège	. 1975	d'Amérique .	1974
Pakistan	1975	France <sup>c</sup>	1976
Royaume-Uni		Inde	1974
de Grande-		Indonésie	1975
Bretagne et		Pays-Bas	1975
d'Irlande		Sénégale	1976
du Nord	1976	Suissec	1976
Soudan	1975	Trinité-et-	
Togo	1974	Tobago	1974
Turquie	1974	Tunisie	1975

<sup>&</sup>lt;sup>c</sup> Elus par le Conseil de la FAO à sa soixante et unième session en novembre 1973.

...

#### كيفية الحصول على منشورات الامم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الامم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع انحاء العالم · استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الامم المتحدة ،قسم البيع في نيويورك او في جنيف ·

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИИ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

Printed in U.S.A. Price: \$U.S. 1.50 (or equivalent in other currencies) 38638—December 1974—1,200